



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 16 décembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALEGAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Ludovic GOURDY

• Carte scolaire : création de périmètres mixtes

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du code de l'éducation, le Conseil municipal fixe le ressort des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville d'Ollainville.

Les élèves du 1^{er} degré des écoles publiques d'Ollainville sont scolarisés en fonction de leur adresse.

Les objectifs des périmètres scolaires sont de privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile, de maintenir un équilibre entre les différents groupes scolaires et de favoriser la mixité sociale.

Création de périmètres mixtes :

Au regard des éléments de prospective scolaire et des échanges avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, la Ville pourrait connaître une évolution des effectifs scolarisés, avec de possibles fluctuations à la hausse ou à la baisse selon les périmètres actuels et selon les années. Il est également indiqué que la Ville n'envisage pas que l'école Claudine Hermann n'accueille plus d'enfants ollainvillois à la rentrée de septembre 2026.

Dans ce cadre, il est proposé d'ajuster la carte scolaire actuelle par la création de périmètres dits mixtes, qui viendront se superposer en calque aux périmètres habituels.

Le principe de périmètres mixtes est le suivant : les familles dont les adresses sont au sein d'un périmètre mixte peuvent être affectées à l'une ou l'autre des écoles associées à ce périmètre. Dans une logique d'ordre de priorité, est définie une école habituelle en cohérence avec l'adresse des familles et une seconde école en cas de tensions ou de volonté de la famille (école C. Hermann) dans les effectifs scolaires de l'école habituelle.

Ce choix est effectué en fonction des effectifs constatés dans les écoles.

L'objectif est de permettre une gestion souple et transparente des affectations des élèves en tenant compte des besoins et des capacités d'accueil des écoles, des enjeux de mixité sociale et des effectifs par classe.

Ces affectations seront décidées lors de la commission dérogations réunissant le Maire, l'adjointe à l'éducation et le service Education.

Il est proposé de créer les périmètres mixtes de manière suivante :

- la création d'un périmètre secteur Sud pour la rue Joseph Passereau partagé entre les écoles du Centre (Pierre de Ronsard et Jacques Prévert) et le groupe scolaire Claudine Hermann,
- la création d'un périmètre secteur Nord pour la route de Couard partagé entre les écoles du centre (Pierre de Ronsard et Jacques Prévert) et les écoles de la Roche (Boutons d'Or et Roche),
- la création d'un périmètre secteur Est pour les rues de Maison Rouge, des Mulets, Soufflet, Cerfeuille, de la Fontaine, des Bergères, l'Impasse des Laboureurs et le programme immobilier de 96 logements situé route de Limours partagé entre les écoles de la Roche (Boutons d'Or et la Roche) et le groupe scolaire Claudine Hermann.

L'adaptation de la sectorisation entrera en application pour la rentrée de septembre 2026.

Il est précisé que les familles restent décisionnaires sur la poursuite de la scolarisation de leurs enfants déjà inscrits dans un établissement scolaire.

La mise en œuvre de ces 3 périmètres permettrait :

- la gestion des effectifs de nos écoles au fur et à mesure de la livraison des nouveaux programmes,
- au groupe scolaire Claudine Hermann d'accueillir des élèves ollainvillois.

Considérant l'avis favorable de la Commission Education réunie le 13 octobre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Adopte** la création de périmètres mixtes, conformément à la carte annexée à la présente délibération,
- **Dit** que les autres dispositions de la carte scolaire adoptée le 16 février 2015 restent inchangées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Le 18 décembre 2025
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*


